

SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU
16/12/2024**

DU 16 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Verneuil d'Avre et d'Iton, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé salle Jacques DEMAIRE, en mairie de la commune historique de Verneuil-sur-Avre, sous la présidence de Monsieur RIVEMALE, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. RIVEMALE, M. LATHUILE, Mme DEPRESLE, M. GRUDÉ, Mme GICQUIAUD, M. BIEBER, Mme JOBART, M. HUSSON, M. JAVELLE, Mme BOUCHER, M. LAVEILLE, M. DAHAN, M. VAUCHÉ, Mme ENAUX, Mme BELGUISE, M. VANWAEELSCAPPEL, Mme HERBULOT, Mme ALKAN, Mme SAINTE-CLAIRE, M. LEFEBVRE, Mme CHOISSELET, Mme SÉGOUIN, M. DEVIF, Mme CIEREN.

Excusés : M. REY (donne procuration à M. RIVEMALE), Mme LEPELTIER (donne procuration à Mme GICQUIAUD), M. BENSALAH (donne procuration à M. GRUDÉ).

Absents : Mme COINTREAU, Mme PITON, M. WURSTHORN, Mme TOUTENELLE, M. BONTE, Mme QUILBEUF.

Monsieur le Maire évoque le cyclone qui a frappé Mayotte et a une pensée émue pour toutes les victimes.

Il souhaite aussi rendre hommage à Mme Christiane PREUD'HOMME, Conseillère Municipale à la fois sous le mandat de M. DEMAIRE et celui de M. PERRON, qui vient de nous quitter et qui a beaucoup œuvré au sein du tissu associatif.

Pour cela, une minute de silence est observée au sein de l'assemblée municipale.

ORDRE DU JOUR

- 1) **Autorisation dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025.** **Mme GICQUIAUD**

- 2) **Marché de travaux pour la réhabilitation de l'Espace Culturel – Choix des entreprises retenues pour le lot n°8 : Ossature Bois / Bardage et le lot n°10 : Cloisons / Doublage / Faux Plafond.** **M. GRUDÉ**

3) **Modification du tableau des effectifs.** **Mme DEPRESLE**

4) **Modification du temps de travail d'un Adjoint Technique Titulaire.** **Mme DEPRESLE**

Après avoir procédé à l'appel, Monsieur le Maire sollicite les élus pour désigner un(e) secrétaire de séance et pour l'approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Mme JOBART se propose comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance en date du 18 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ainsi au chapitre 21, les crédits ouverts au budget 2024 s'élèvent à 3 422 494 €, soit une possibilité d'engager et de mandater des dépenses, avant le vote du BP 2025, plafonnées à 855 623 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser les dépenses suivantes :

<u>Articles</u>	<u>Libellés</u>	<u>MONTANT TTC</u>
2128	Agencements et aménagements de terrains	50 000 €
21318	Construction bâtiments publics	300 000 €
2152	Installations de voirie	50 000 €
21578	Matériel technique	12 000 €
2158	Autres installations, matériels techniques	30 000 €
21848	Mobilier de bureau	2 500 €
2188	Matériel divers	30 000 €

-1-
AUTORISATION
DÉPENSES
D'INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU
BUDGET 2025

Accusé Réception Préfecture
18 décembre 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord unanime.

SÉANCE DU

16/12/2024

-2-
MARCHÉ DE TRAVAUX
POUR LA
RÉHABILITATION DE
L'ESPACE CULTUREL :
CHOIX DES
ENTREPRISES
RETENUES POUR LE
LOT N°8 : OSSATURE
BOIS/BARDAGE ET LE
LOT N°10 :
CLOISONS/DOUBLAGE/
FAUX PLAFOND

Accusé Réception Préfecture
18 décembre 2024

Lors de la consultation (Appel d'Offre) pour les marchés de travaux et après réception des candidatures en date du 31 mai 2024, les lots n°8 et n°10 ont été déclarés infructueux après analyse des offres par la Maîtrise d'œuvre.

Une nouvelle consultation (Marché à procédure adaptée) pour ces deux lots a donc été relancée. L'analyse des offres réceptionnées a été confiée à MOTEEC Ingénierie – 76130 MONT-SAINT-AIGNAN.

Après analyse, il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de retenir les entreprises ci-dessous :

1) Lot n° 8 : *Ossature Bois / Bardage*

- Entreprise Atelier Bois Construction (27 130 Verneuil d'Avre et d'Iton) pour un montant de 246 207,81 € HT après négociation (Estimation 210 100,00 € HT)

2) Lot n°10 : *Cloisons / Doublage / Faux Plafond*

- Entreprise TPCI (76 190 Touffreville la Corbeille) pour un montant de 278 057,14 € HT après négociation (Estimation 278 400,00 € HT)

L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour valider les offres des lots n°8 et n°10 pour un montant total de 524 264,95 € HT, et autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au marché correspondant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord unanime.

Suite au poste déjà existant aux Services Techniques, qui devient vacant suite au départ d'un agent qui fait valoir ses droits à la retraite, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Transformation d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe au 35/35^{ème} en un poste d'Adjoint Technique à 35/35^{ème} ;

- Stagiairisation d'un agent au 35/35^{ème} à compter du 1^{er} mars 2025 ;

- Intégration directe d'un agent dans la filière administrative, précédemment inscrite dans la filière sociale ;

- Transformation d'un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe au 10^{ème} échelon en un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au 10^{ème} échelon, à compter du 1^{er} janvier 2025.

-3-
MODIFICATION DU
TABLEAU DES
EFFECTIFS

Accusé Réception Préfecture
18 décembre 2024

-4-
MODIFICATION DU
TEMPS DE TRAVAIL
D'UN ADJOINT
TECHNIQUE TITULAIRE

Accusé Réception Préfecture
18 décembre 2024

En date du 11 décembre 2024, le Comité Social Technique a émis un avis favorable.

L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour autoriser ces modifications dans le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord unanime.

Suite au reclassement d'une ATSEM au service Etat-Civil, il convient de modifier le temps de travail d'un Adjoint Technique titulaire à 30,5/35^{ème} pour un temps de travail à 35/35^{ème}, à compter du 1^{er} janvier 2025.

En date du 11 décembre 2024, le Comité Social Technique a émis un avis favorable.

L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour autoriser cette modification de temps de travail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord unanime.

INFORMATIONS

Monsieur le Maire se réjouit de l'arrivée d'une nouvelle doctoresse qui semble ravie de pratiquer à Verneuil.

Il rappelle que deux médecins retraités, Docteurs DAHAN et ROBLOT, ont repris du service.

Nous progressons mais il nous faudrait 6 voire 7 médecins à Verneuil.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance a été levée à dix-neuf heures et trente minutes.
